



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Nièvre

Commune de **Trucy-l'Orgueilleux****Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs**

pour l'application des paragraphes I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral**N°** 2006-P-512 **du** 07/02/2006**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]**

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn :

Situation PPRn	Date	Aléa	Élément générateur	Document de référence	Consultable sur internet
Prescrit	25/07/2002	Inondation	rivière Sauzay	Atlas des zones inondables	Oui

3. Situation de la commune au regard d'un plan ou plusieurs de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt :

Situation PPRt	Date	Effet	Élément générateur	Document de référence	Consultable sur internet
----------------	------	-------	--------------------	-----------------------	--------------------------

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité :

zone Ia zone Ib zone II zone III non **Pièces jointes****5. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte :

Cartographie de l'atlas des zones inondables

Date de dernière mise à jour de la fiche :

